



# 3<sup>e</sup> RALLYE Régional du Pays d'Olliergues



**Jean-Christophe TACHON**  
Agent Général  
42, av. Emmanuel-Chabrier  
63600 AMBERT  
Tél. 04 73 82 05 28

# RALLYE DU PAYS D'OLLIERGUES

DU 19 ET 20 Avril 2013

## PROGRAMME ET HORAIRES :

<b>Parution du règlement :</b>	Lundi 25 février 2013
<b>Ouverture des engagements :</b>	Lundi 25 février 2013
<b>Clôture des engagements :</b>	Lundi 08 avril 2013 à minuit
<b>Parution du road Book :</b>	Samedi 13 avril 2013.
<b>Dates et heures des reconnaissances :</b>	Samedi 13 avril 2013 et Dimanche 14 avril 2013 de 9 h à 17 h
<b>Vérifications des documents:</b>	Vendredi 19 avril 2013 de 17h00 à 22h00 Salle des fêtes de Vertolaye
<b>Vérifications des voitures :</b>	Samedi 19 avril 2013 de 17h15 à 22h15 garage Moulin à Vertolaye
<b>Heure de mise en place du parc de départ :</b>	Après les vérifications
<b>1<sup>ère</sup> réunion des commissaires Sportifs :</b>	Vendredi 19 avril 2013 21 h
<b>Publication de la liste des équipages admis au départ :</b>	Vendredi 19 avril 2013 à 22 h 30
<b>Publication des heures et ordres de départ :</b>	Vendredi 19 avril 2013 à 22 h 30
<b>Départ de la première étape :</b>	Samedi 20 avril 2013 à 9 h 00
<b>Publication des résultats partiels :</b>	Samedi 20 avril 2013 à 13 h 00
<b>Arrivée du rallye de la première voiture :</b>	Samedi 20 avril 2013 à 18 h 17 parc fermé place sous monument aux morts
<b>Publication des résultats du rallye :</b>	Le samedi 20 avril 2013 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
<b>Remise des prix :</b>	Samedi 20 avril 2013 à 22 h 30 salle des fêtes de Vertolaye

## ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LIVRADOIS-FOREZ organise les 19 et 20 avril 2013 en qualité d'organisateur administratif, le

### **3ème RALLYE REGIONAL DU PAYS D'OLLIERGUES**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R86 : en date du 20 février 2013, et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 05/R/R en date du 08 Février 2013.

#### Comité d'organisation :

Le Président et les membres de l'Association Sportive Automobile Livradois Forez.

#### Secrétariat du rallye : Adresse postale

ASA LIVRADOIS FOREZ  
BP 11 – 63600 AMBERT  
Tél : 04.73.82.61.78  
mèl : [velyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr](mailto:velyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr)

#### Organisateur technique :

ASA LIVRADOIS FOREZ idem organisateur administratif

## ARTICLE 1.1P – OFFICIELS

#### Commissaires sportifs :

<b>Président :</b>	<b>Jean-Carl ANNOVAZI</b>	<b>lic 8405</b>
<b>Membres</b>	<b>Etienne GARDETTE</b>	<b>lic 8272</b>
	<b>Michel BEAULATON</b>	<b>lic 3816</b>

Directeur de course : Daniel BERTHON lic 1621  
Directeur de course adjoint : René Louis VERLINE lic 21427  
Directeur de course adjoint : Sylvie KRZYZANOWSKI lic 22005  
Voiture tricolore : Thierry DUPECHER lic 3564  
Alain RENAUDIER lic 5250  
Directeur de course délégué à l'ES 1 : Pascal MAGNE lic 4309  
Directeur de course délégué à l'ES 2 : Patrick ASSENAT lic 21221

Commissaire technique responsable : Serge PEGOLOTTI lic 6047  
Commissaires techniques : André BOIVIN lic 3572  
Dominique MONNIER lic 55260  
Gérard JOUVHOMME lic 51582  
Emeric PASCAL lic 37568

Chargé des relations avec les concurrents : François CHASSAGNOL lic 15142

Responsable classement ASA DOME FOREZ  
Catherine PASTOREK lic 15145  
Responsable des commissaires : Joëlle ALLEMAND lic 16382

Mise en place des moyens : Evelyne VIALATTE, Fabien COSTE, Alain PUCHAT, François DALMAS, Eric MATHEVON, André RIX

Speaker : François GUENOT  
Voiture info : Ecurie LICORNE

## **ARTICLE 1.2 P – ELIGIBILITE**

Le 3<sup>ème</sup> Rallye régional du Pays d'Olliergues compte pour :  
La Coupe de France des rallyes : Coefficient 2  
le challenge des rallyes du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne  
et le challenge de l'ASA LIVRADOIS FOREZ.

## **ARTICLE 1.3 P – VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mël, indiquant l'heure de convocation aux vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 19 avril 2013, de 17 h 00 à 22 h salle des fêtes à Vertolaye.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 19 avril 2013 de 17 h 15 à 22 h 15 au Garage MOULIN à Vertolaye.

Un temps de 15 min sera accordé entre les vérifications administratives et les vérifications techniques, le même temps sera accordé entre les vérifications techniques et le parc fermé.

Le parc fermé sera gardé pendant la nuit du vendredi au samedi.

Les vérifications finales seront effectuées Garage MOULIN à Vertolaye

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60€

## **ARTICLE 2 P – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3 P - CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1 P - Demande d'engagements inscriptions**

**3.1.5 P** - Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays d'Olliergues doit adresser au secrétariat de l'épreuve, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le : **lundi 08 avril 2013 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).**

**3.1.10 P** - Le nombre d'engagés est fixé à **150 (cent cinquante)** voitures maximum.

3.1.11P - Les droits d'engagements sont fixés :

- avec la publicité de l'organisateur : 310 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 620€ (x2)

3.1.12 P –

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Remboursement des droits d'engagements :

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de forces majeures n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

#### **ARTICLE 4 P - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

4.3 P - Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Vertolaye.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A.B.et C d'une capacité de 5 kg dont le contrôle date de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture une bâche étanche (3mx5m maximum) et résistante aux hydrocarbures
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**
- **Le parc d'assistance est un terrain stabilisé aimablement mis à la disposition de l'organisation par la mairie de Vertolaye toutes manœuvres qui entraîneraient la détérioration de ce terrain seront sanctionnées. Merci de votre compréhension.**

4.3.2.3P – Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P – Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 05 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévue pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 ; 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155+ 210 +155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1 ;)

● Pour les rallyes des championnats de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFAS qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

● Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

## **ARTICLE 5 P – PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 P Description**

Le 3<sup>ème</sup> rallye régional du Pays d'Olliergues représente un parcours de 90 Km. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 spéciales d'une longueur totale de 38,400 Km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES N° 1-2-4** : les Fraisses, Le Goutier : 8 Km à parcourir 3 fois

**ES N° 3-5** : Les Igonins, les Fayes : 7.2 Km à parcourir 2 fois

L'ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> étape sera donné en fonction du classement de la 1<sup>ère</sup> spéciale.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

### **6.2 P - RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 13 avril 2013 et le dimanche 14 avril 2013 de 9 h à 17 h. Les carnets d'itinéraires seront disponibles les jours de reconnaissances à la mairie de Vertolaye.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors de ces jours et horaires.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

## **ARTICLE 7.P - DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **7.5 P - EPREUVES SPECIALES**

**7.5.1 P** - Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

**7.5.17.3 P** - Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales, seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route

## **ARTICLE 8.P - RECLAMATION APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 9.P - CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 10.P - PRIX**

La répartition des prix se fera de la manière suivante

<b>GENERAL</b>	<b>- de 110</b>	<b>De 111 à 130</b>	<b>De 131 à 150</b>
Premier	340	340	340
Deuxième	260	260	260
Troisième	180	180	180
Quatrième		100	100
Cinquième			60

<b>GROUPE X 6</b>	<b>- 10</b>	<b>De 11 à 20</b>	<b>+ De 20</b>
Premier	150	145	155
Deuxième		100	120
Troisième			80

<b>CLASSES</b>	<b>De 1 à 3</b>	<b>De 4 à 5</b>	<b>De 6 à 10</b>	<b>+ de 11</b>
Premier	155	300	310	310
Deuxième		160	155	155
Troisième			100	100
Quatrième				80

1ère féminine : 100€

Les prix sont cumulables.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois commissaires de route seront récompensés dont un commissaire stagiaire

**La remise des prix se déroulera le samedi 20 avril 2013 à 22 h 30 la salle des fêtes de Vertolaye.**



- De la simple chambre d'hôtel à la suite dans un château du Xve siècle, le Pays d'Olliergues vous offre une panoplie d'hébergements correspondant à vos attentes. La qualité de l'accueil que vous y trouverez, associée à la séduction des espaces de notre parc naturel régional Livradois-Forez vous inviteront à renouveler et prolonger votre séjour.

Contactez l'Office de Tourisme au **04 73 95 56 49**, nous vous aiderons avec enthousiasme.